



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 26 septembre 2019

Objet de la délibération

TARIF CHEVAL TERRITORIAL : AJOUT

Le vingt six septembre deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Xavier POUREAU, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Anne LAVOUÉ à Marie-Françoise CÉREZ, Guénaëlle LE HIN à Xavier POUREAU, Marc LE BOUHART à Pascal LE LIBOUX, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO

Absent(s) :

Serge GERBAUD

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame JOURDAIN Martine** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Générale des services Adjointe

N° 2019.09.011

TARIF CHEVAL TERRITORIAL : AJOUT

Rapporteur : Claudine CORPART

Par délibération en date du 23 mai dernier le Conseil Municipal a retenu l'offre de People & Baby pour la gestion du Multi-Accueil d'Hennebont. L'offre d'animations proposée dans la candidature du gestionnaire retenu prévoyait une possible utilisation du cheval territorial comme moyen de déplacement et de médiation. Par délibération en date du 31 janvier le Conseil Municipal a fixé les tarifs des promenades en calèche pour la période estivale mais applicables pour cette seule période. Il est proposé d'appliquer ces mêmes tarifs au Multi-Accueil, au titre d'une expérimentation d'utilisation de la calèche.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu la délibération n°201901005 du 31 janvier 2019,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 16 septembre 2019,
Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 9 septembre 2019,
Vu la demande formulée par People & Baby,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ **APPLIQUE** au Multi-Accueil d'Hennebont, pour son expérimentation autour du cheval, les mêmes tarifs que ceux des promenades estivales classiques

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU